



CCI VAUCLUSE

Communiqué de presse

Avignon, le 18 juillet 2024

La CCI de Vaucluse relaie la demande de la mise en place par le syndicat national des entrepreneurs de spectacles d'une indemnisation afin de compenser les pertes de billetterie du 29 juin au 8 juillet, des compagnies et des structures de production présentes en Avignon.

Au cœur du festival et alertée par ses représentants qu'elle rencontre régulièrement, la CCI de Vaucluse relaie la demande d'indemnisation demandée par le Syndicat de branche du spectacle vivant, les raisons évoquées.

Une baisse de fréquentation générant des pertes de billetterie

La profession a le sentiment d'avoir été impactée par un contexte extérieur au festival, du fait notamment de l'avancée et de la durée réduite de l'édition 2024, des dates de vacances scolaires tardives, et de l'organisation des élections.

Les professionnels du spectacle, qu'ils soient structure de production, compagnie ou lieu de spectacles, ont alerté leur syndicat sur les grandes difficultés de fréquentation auxquelles ils ont dû faire face au début du festival et jusqu'à la première semaine du festival, soit jusqu'au 8 juillet.

Une demande d'indemnisation

Des baisses de fréquentation engendrant des pertes de billetterie qui ne pourront pas être rattrapées, au regard de la durée réduite du Festival cette année. Dans l'attente de remontées plus précises, le syndicat estime que ces pertes représenteraient jusqu'à 50% sur la première semaine de représentations.

Cette indemnisation, à hauteur de 50 %, pourrait être calculée soit comparativement à 2023, soit en fonction de la jauge. Il s'agirait de soutenir les compagnies et structures de production sur cette édition 2024 très particulière et complexe.

La CCI de Vaucluse rappelle que le spectacle vivant et notamment le festival organisé chaque année à Avignon rayonne sur l'ensemble du territoire et constitue un gisement de richesse non délocalisable en Vaucluse, avec ces 60M€ de retombées, le festival est une des grandes manifestations économiques de ce département mais aussi de cette région.

Contact presse : Responsable Communication
CCI Vaucluse : Hélène JOLICOEUR - hjolicoeur@vaucluse.cci.fr - 06 13 02 68 39

A propos de la CCI de Vaucluse :

La CCI de de Vaucluse est au service des 49 000 entreprises du département. Tourisme, services, commerce, industrie, de la création à la transmission, elle les accompagne dans chaque étape de leur croissance : développement commercial, financement, international, réglementation, sécurité, prévention des difficultés, formation des collaborateurs, stratégie d'entreprise et pilotage budgétaire, systèmes d'informations... Acteur de proximité, la CCI de Vaucluse accompagne les collectivités auxquelles elle apporte son expertise en aménagement et développement territorial.